



COMMUNE DE GIEVRES

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DES BUDGETS 2024

## Budget principal et budgets annexes

### Sommaire

Page 2 : Introduction

Afin de permettre d'avoir une vision d'ensemble des comptes de la commune, la présente note expose les éléments relatifs aux budgets 2024

Page 2 : Le cadre général du budget – Section de fonctionnement et d'investissement

### Budget Principal

Page 3-4 : Ressources des charges de la section de fonctionnement

Page 5-6 : Ressources des charges de la section d'investissement

Page 7 : Montant du budget consolidé

Page 7 : L'endettement

Page 8 : Niveau des taux d'imposition

### Les budgets annexes

Budget assainissement

Page 9 : Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Page 10 : Vue d'ensemble de la section d'investissement

Budget immeuble pluridisciplinaire

Page 11 : Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Page 12 : Vue d'ensemble de la section d'investissement

Budget locaux commerciaux

Page 13 : Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Page 14 : Vue d'ensemble de la section d'investissement

Budget spanc

Page 15 : Vue d'ensemble de la section de fonctionnement



## INTRODUCTION

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Locales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

### **Le cadre général du budget**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du **1er janvier au 31 décembre de l'année civile**.

### **La section de Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

### **La section d'Investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée au projet de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule....

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes :
  - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection d'un éclairage public...)
  - Le FCVTA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 16.404 % des dépenses réelles d'investissement.
  - Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
  - L'excédent de fonctionnement capitalisé



# Le Budget Principal

## Le budget communal

Le budget primitif 2024 et les budgets annexes seront votés le 8 avril 2024 par le Conseil Municipal. Ils pourront être consultés sur le site internet de la Mairie ou à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture habituelles.

**Le budget principal a été établi avec la volonté de :**

- Limiter les dépenses liées à de nouveaux investissements : la réhabilitation des courts de tennis sera le seul projet de ce budget pour le moment.
- Prévoir une augmentation des dépenses de fonctionnement liée au contexte actuel (l'augmentation des prix de l'énergie, de l'alimentation et de la revalorisation du point d'indice) tout en apportant des prestations de qualité des services apportés à la population,
- Maintenir les taux d'imposition communaux,

## ELEMENTS DE CONTEXTE

### A. Démographie

Une diminution de la population est constatée.

- Une population de 2 338 habitants pour 2024

### B. Economie

Dans la tranche active de 15 à 64 ans :

- 65,90 % sont en activité,
- 6,60 % sont au chômage.

Source : Insee - 2020

### C. Habitat :

#### Commune de Gièvres

1068 logements en 2020 dont :

- 78 % de résidences principales, 13 % de résidences secondaires, 9 % de logements vacants.

National : 82,10 % de résidences principales, 9,7 % de résidences secondaires, 8,20 % de logements vacants.

Source : Insee - 2020

## A – Ressources des charges de la section de fonctionnement

Les recettes fiscales sont basées sur une nouvelle augmentation par rapport à celles de 2023 puisque les bases fiscales ont été augmentées en moyenne par l'Etat de 4 %. Le contexte, l'incertitude des baisses des dotations de l'Etat et les augmentations des dépenses d'énergie, conduisent à établir un budget basé sur une extrême prudence. De fait, les finances locales feront l'objet d'une attention encore plus rigoureuse.

## 1. Les recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement prévu pour l'année 2023 (+ 91 300 € soit + 4 %) est largement supérieur aux recettes prévues en 2023. Cette prévision est essentiellement due à l'augmentation des bases d'imposition. Les recettes se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Ordre</b>	<b>5 193,00</b>	<b>5 192,95</b>	<b>0</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 193,00	5 192,95	0
<b>Réel</b>	<b>2 269 183,00</b>	<b>2 491 401,75</b>	<b>2 365 676,00</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	419 192,95	419 192,95	474 301,47
013 - Atténuations de charges	26 900,00	74 180,14	28 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	67 462,00	90 560,49	70 077,00
731 - Impôts et taxes	957 506,00	1 000 333,34	986 200,00
732-Fiscalités reversées	0	0	8 694,00
74 - Dotations, subventions et participations	769 332,00	867 194,34	765 014,00
75 - Autres produits de gestion courante	24 000,00	27 546,20	33 389,03
77 - Produits exceptionnels	4 790,05	12 393,75	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 274 376,00</b>	<b>2 496 594,70</b>	<b>2 365 676,00</b>

## 2. Les dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement prévu pour l'année 2024 est supérieur à celui prévu en 2023. Compte tenu de l'évolution du coût de la vie annoncée à savoir 4 %, les crédits de certains comptes ont été augmentés en conséquence.

Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Ordre</b>	<b>76 910,97</b>	<b>11 347,77</b>	<b>134 287,40</b>
023 - Virement à la section d'investissement	65 562,97	0	129 685,40
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 348,00	11 347,77	4 602,00
<b>Réel</b>	<b>2 197 465,03</b>	<b>2 004 570,93</b>	<b>2 231 388,60</b>
011 - Charges à caractère général	659 960,00	564 722,99	747 323,60
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 246 037,00	1 188 924,09	1 267 450,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	31 718,84	0	0
65 - Autres charges de gestion courante	230 298,19	222 988,02	206 321,00
66 - Charges financières	10 800,00	10 730,83	9 420,00
67 - Charges exceptionnelles	18 651,00	17 205,00	0
68 - Dépréciations aux provisions	0	0	874,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 274 376,00</b>	<b>2 015 918,70</b>	<b>2 365 676,00</b>

## B – Ressources des charges de la section d'investissement

### 1. Les recettes d'investissement

La commune fait le choix à travers son budget d'investissement de réduire au maximum les nouveaux investissements.

La réfection des courts de tennis, l'achat de l'ancienne maison de garde barrière SNCF, diverses acquisitions de matériels (panneaux de signalisation, borne à incendie, remplacement du lave-vaisselle de la cantine PERRAULT, des climatisations au centre de loisirs et à la cantine ainsi que l'achat d'ordinateurs pour la cantine et le centre de loisirs) sont les principaux projets prévus en 2024.

Une réflexion sera menée pour vendre des biens immobiliers.

Le financement de ces divers investissements se définit comme suit :

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Ordre</b>	<b>92 225,97</b>	<b>26 662,41</b>	<b>134 287,40</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	65 562,97	0	129 685,40
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 348,00	11 347,77	4 602,00
041- Opérations patrimoniales	15 315,00	15 314,64	0
<b>Réel</b>	<b>437 386,00</b>	<b>475 865,58</b>	<b>122 704,60</b>
001 – Excédent d'investissement			5 768,07
10 - Dotations, fonds divers et réserves	177 825,00	179 388,44	50 374,53
13 - Subventions d'investissement	245 587,00	282 107,85	52 121,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	395,00	0
27 - Autres immobilisations financières	13 974,00	13 974,29	13 441,00
<b>TOTAL</b>	<b>529 611,97</b>	<b>502 527,99</b>	<b>255 992,00</b>

Les recettes sont constituées par :

- Le FCTVA (24 000 €),
- Les amortissements (4 602 €),
- Des subventions pour la réhabilitation des courts de tennis :
  - o 12 961 € de la CCRM \* Accepté par la communauté de communes
  - o 29 160 € au titre de la DETR \* en cours d'instruction
  - o 10 000 € par le conseil départemental \* en cours d'instruction

### 2. Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Ordre</b>	<b>20 508,00</b>	<b>20 507,59</b>	<b>0</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 193,00	5 192,95	0
041 - Opérations patrimoniales	15 315,00	15 314,64	0

Réel	509 103,97	476 252,33	255 992,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	207 590,79	207 590,79	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	110 368,11	110 367,34	109 380,00
20 - Immobilisations incorporelles	2 261,89	0	3 000,00
21 - Immobilisations corporelles	95 746,97	71 837,58	35 742,18
23 - Immobilisations en cours	93 136,21	86 456,62	107 869,82
<b>TOTAL</b>	<b>529 611,97</b>	<b>496 759,92</b>	<b>255 992,00</b>

Les prévisions sur l'année 2024 d'investissement sont :

- L'achat d'un logiciel pour la cantine pour **3 000,00 €**,
- L'achat de l'ancienne maison de garde barrière SNCF pour **21 164,30 €**,
- Des panneaux de signalisation pour **6 532,64 €** dont **4 032,64 €** en Reste A Réaliser,
- Des poubelles et portes vélos pour **4 364,10 €**,
- Une borne à incendie pour **3 596,34 €**,
- Le remplacement du lave-vaisselle de l'école PERRAULT pour **2 200 €**,
- Un perforateur pour **1 079,10 €**,
- Une visseuse et une disqueuse pour **630,00 €**,
- Des climatiseurs au centre de loisirs et à la cantine pour **11 340,00 €**,
- Des ordinateurs pour le centre de loisirs et la cantine pour **2 500,00 €**,
- Le solde des travaux d'enrobé dans la cour de la mairie pour **1 459,24 €**,
- Le solde des travaux pour WC handicapé et école pour **3 054,28 €**,
- La réfection des courts de tennis pour **81 692,00 €**.

## MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE

Budget	BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Commune de Gièvres - 50600</b>		486 444,07	
Fonctionnement		480 676,00	
Dépenses	2 274 376,00	2 015 918,70	2 365 676,00
Recettes	2 274 376,00	2 496 594,70	2 365 676,00
Investissement		5 768,07	
Dépenses	505 335,00	496 759,92	255 992,00
Recettes	505 335,00	502 527,99	255 992,00
<b>Locaux commerciaux - Gièvres 50700</b>		1 872,05	
Fonctionnement		37 302,57	
Dépenses	45 761,00	9 012,56	43 521,00
Recettes	45 761,00	46 315,13	43 521,00
Investissement		35 430,52	
Dépenses	179 796,80	178 895,28	60 623,52
Recettes	179 796,80	143 464,76	60 623,52

<b>Immeubles pluridisciplinaires - 25000</b>		<b>47 875,78</b>	
<b>Fonctionnement</b>		<b>59 727,48</b>	
Dépenses	86 119,19	28 530,69	41 188,00
Recettes	86 119,19	88 258,17	41 188,00
<b>Investissement</b>		<b>11 851,70</b>	
Dépenses	76 139,49	38 057,51	80 457,03
Recettes	76 139,49	26 205,81	80 457,03
<b>Assainissement - Gièvres 21200</b>		<b>291 326,03</b>	
<b>Fonctionnement</b>		<b>197 517,12</b>	
Dépenses	371 568,00	201 531,22	385 331,00
Recettes	371 568,00	399 048,34	385 331,00
<b>Investissement</b>		<b>93 808,91</b>	
Dépenses	371 713,00	169 303,36	574 310,34
Recettes	371 713,00	263 112,27	574 310,34
<b>SPANC - Gièvres 21015</b>		<b>315,20</b>	
<b>Fonctionnement</b>		<b>315,20</b>	
Dépenses	17 848,52	6 054,40	19 403,52
Recettes	17 848,52	6 369,70	19 403,52

#### **NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE**

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de **1 020 074,63 €** soit **425,38 €/habitant**.  
 Pour information, en 2023, le capital restant dû était de **1 037 313,33 €** soit **431,13 €/habitant**.

#### **NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION**

Les taux d'imposition votés par la Commune, sont restés inchangés depuis 2013 et seront maintenus en 2024.

Pour mémoire en 2023 :

Taxe d'imposition	Base prévisionnelle 2023	Base définitive 2023	Evolution
Taxe foncière (bâti)	1 639 000	1 622 950	-1 %
Taxe foncière (non bâti)	40 600	40 461	-0,34 %
Taxe d'habitation	352 132	351 409	-0,20 %

Taxe d'imposition	Base définitive 2023	Base prévisionnelle 2024	Evolution
Taxe foncière (bâti)	1 622 950	1 705 000	+5 %
Taxe foncière (non bâti)	40 461	40 900	+1,08 %
Taxe d'habitation	351 409	343 900	-2,13 %

Taxe d'imposition	Montant perçu 2023	Montant prévisionnel 2024
Taxe foncière (bâti)	787 153	824 368
Taxe foncière (non bâti)	25 329	26 229
Taxe d'habitation	59 423	58 153
Coefficient correcteur	- 23 947	-16 051
<b>TOTAL</b>	<b>847 958</b>	<b>892 699*</b>

**Pour 2024 :**

Taxe	Base prévisionnelle 2024	Taux	Montant
Foncier bâti	1 705 000	48,35 %	824 368
Foncier (non bâti)	40 900	62,60 %	26 229
Taxe d'habitation	343 900	16,91 %	58 153

**PRINCIPAUX RATIOS**

Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	954,40	736,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	808,97	926,00
Dépenses d'équipement brut/population	67,90	301,00
DGF/population	286,96	152,00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	56,80 %	51,30 %
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.)	123,76 %	87,90 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	8,39 %	32,50 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	53,93 %	73,3 %

**EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL**

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- 25 agents titulaires :

- Catégorie A : 1 agent
- Catégorie B : 3 agents
- Catégorie C : 21 agents



# LES BUDGETS ANNEXES

## Le budget assainissement

Début 2024, il y a 883 foyers équivalent à 1 766 habitants raccordés au réseau collectif d'assainissement. Le réseau mesure 21,35 km.

Ce budget permet la gestion du service d'assainissement collectif aussi bien pour le réseau de collecte que le traitement des eaux usées. Il comporte toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à ce réseau.

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver la capacité d'autofinancement pour maintenir le montant de dépenses d'équipements. Les travaux débutés en mars 2022 sont terminés à 80 %. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il restera la partie en chemisage entre le pont de la route de Chabris et le bassin du canal.

### 1. Les recettes de fonctionnement

Bien que le montant des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2023 ait été supérieur à celles prévues au budget, il conviendra d'être prudent sur les recettes à prévoir en 2024 compte tenu des factures impayées. Les recettes se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Ordre</b>	<b>25 213,00</b>	<b>25 213,00</b>	<b>25 213,00</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 213,00	25 213,00	25 213,00
<b>Réel</b>	<b>346 355 ,00</b>	<b>373 835,34</b>	<b>360 118,00</b>
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	196 055,44	196 055,44	197 517,12
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	148 800,00	176 270,32	161 600,00
74 – Subventions d'exploitation (FCTVA)	1 499,56	1 509,58	1 000,88
<b>TOTAL</b>	<b>371 568,00</b>	<b>399 048,34</b>	<b>385 331,00</b>

### 2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère générale pour 35,07 % (nécessaires à l'entretien du réseau) du montant du budget. Il est à noter que les crédits des dépenses d'énergie sont importants au vu de l'incertitude du contexte actuel. La dotation aux amortissements représente pour 27,80 % et les crédits liés au virement à la section d'investissement représentent 31,06 %.

Depuis 2024, les travaux réalisés par le SIDELC doivent être imputés sur de nouveaux comptes.

Initialement prévus en dépenses d'investissement, des crédits suffisants doivent être inscrits au chapitre 67 pour couvrir les dépenses.

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Ordre</b>	<b>184 759,57</b>	<b>107 260,31</b>	<b>222 031,00</b>
023 – Virement à la section d'investissement	77 499,00	0	114 930,00



042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	107 260,57	107 260,31	107 101,00
<b>Réel</b>	<b>186 808,00</b>	<b>94 270,91</b>	<b>158 555,00</b>
011 – Charges à caractère général	162 550,43	80 013,78	135 155,00
022 – Dépenses imprévues (exploitation)	10 000,00	0	3 409,00
66 – Charges financières	14 258,00	14 257,13	18 581,00
68 – Dépréciations aux provisions	0	0	1 410,00
<b>TOTAL</b>	<b>371 568,00</b>	<b>201 531,22</b>	<b>385 331,00</b>

### 3. Les recettes d’investissement

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Ordre</b>	<b>184 759,57</b>	<b>107 260,31</b>	<b>222 031,00</b>
021 – Virement de la section d’exploitation	77 499,00	0	114 930,00
040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	107 260,57	107 260,31	107 101,00
<b>Réel</b>	<b>186 953,43</b>	<b>155 851,96</b>	<b>352 279,34</b>
001 – Excédent d’investissement	122 473,38	122 473,38	93 808,91
10 -Dotations, fonds divers et réserves	33 369,62	33 378,58	12 360,00
13 –Subventions d’investissement	31 110,43	0	31 110,43
16 -Emprunts et dettes assimilés	0	0	215 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>371 713,00</b>	<b>263 112,27</b>	<b>574 310,34</b>

Les prévisions de recettes sont les suivantes :

- ✚ Les amortissements (107 101 €)
- ✚ Le solde de la subvention pour la réalisation de travaux de mise aux normes par l’agence de l’eau (31 110,43 €)
- ✚ Le FCTVA (12 360,00 €)
- ✚ Un emprunt de 215 000 € pour couvrir les dépenses

### 4. Les dépenses d’investissement

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Ordre</b>	<b>25 213,00</b>	<b>25 213,00</b>	<b>25 213,00</b>
040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	25 213,00	25 213,00	25 213,00
<b>Réel</b>	<b>346 500,00</b>	<b>144 090,36</b>	<b>553 842,34</b>
020 – Dépenses imprévues	4 800,00	0	0
16 - Emprunts	64 850,00	64 841,91	70 360,00
20 – Immobilisations incorporelles	6 940,00	1 740,00	5 196,00
21 – Immobilisations corporelles	39 700,00	12 792,00	21 978,00
23 – immobilisations en cours	230 210,00	64 716,45	451 563,34
<b>TOTAL</b>	<b>371 713,00</b>	<b>169 303,36</b>	<b>574 310,34</b>

Les dépenses d'investissement sont :

- Des pompes pour **12 000 €**
- Une potence pour **3 416,40 € (RAR)**
- Un débitmètre pour **6 560,95 € (RAR)**
- Des travaux en RAR pour **61 972,75 € (13 151,71 € pour la rue des Aulnes et 48 821,04 € pour le remplacement d'un réseau d'eaux usées)**
- Le remplacement du réseau hydraulique pour **7 000 €**
- Des travaux complémentaires rue des Aulnes pour **10 717,55 €**
- Des travaux de modifications pour les berges du canal : **70 370 €**
- La mise aux normes de syphons pour **6 003,04 €**
- Des travaux de chemisage pour **30 500 €**
- Des travaux de réhabilitation de l'assainissement du stade pour **150 000 €**
- Des travaux de chemisage du canal après reprise des regards pour **115 000 €**

### **NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le capital restant dû est de **512 792,92 €** soit **213,64 €/habitant** à rembourser. La capacité de désendettement est de **6,14 ans**.

#### **Le budget immeuble pluridisciplinaire**

Ce budget a permis la création de bâtiments destinés majoritairement aux professionnels de santé. Ce bâtiment situé au 45-47 rue André Bonnet peut recevoir sept professionnels.

#### **1. Les recettes de fonctionnement**

Les principales recettes sont générées par le produit des loyers. Des crédits issus du budget communal (10 132,55 €) sont nécessaires pour équilibrer le budget.

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Ordre</b>	<b>5 368,00</b>	<b>5 367,32</b>	<b>5 368,00</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 368,00	5 367,32	5 368,00
<b>Réel</b>	<b>80 751,19</b>	<b>82 890,85</b>	<b>35 820,00</b>
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	6 056,38	6 056,38	16 141,45
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 900,00	3 703,02	360,00
75 – Autres produits de gestion	12 083,62	14 420,26	9 186,00
77- Produits exceptionnels	58 711,19	58 711,19	10 132,55
<b>TOTAL</b>	<b>86 119,19</b>	<b>88 258,17</b>	<b>41 188,00</b>

#### **2. Les dépenses de fonctionnement**

Les principales dépenses comprennent les différentes charges afférentes à la gestion du bâtiment (8 230 €).

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Ordre</b>	<b>70 937,19</b>	<b>21 003,51</b>	<b>21 004,00</b>
023 – Virement à la section d'investissement	49 933,19	0	0
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 004,00	21 003,51	21 004,00
<b>Réel</b>	<b>15 182,00</b>	<b>7 527,18</b>	<b>20 184,00</b>
011 – Charges à caractère général	10 100,00	4 745,27	17 710,00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	2 300,00	0	0
022 – Dépenses imprévues (exploitation)	0	0	0
66 – Charges financières	2 782,00	2 781,91	2 474,00
<b>TOTAL</b>	<b>86 119,19</b>	<b>28 530,69</b>	<b>41 188,00</b>

### 3. Les recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Ordre</b>	<b>70 937,19</b>	<b>21 003,51</b>	<b>21 004,00</b>
021 – Virement de la section d'exploitation	49 933,19	0	0
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 004,00	21 003,51	21 004,00
<b>Réel</b>	<b>5 202,30</b>	<b>5 202,30</b>	<b>59 453,03</b>
001 – Excédent d'investissement	0	0	0
10 -Dotations, fonds divers et réserves	5 202,30	5 202,30	43 586,03
13- Subvention d'investissement	0	0	15 867,00
<b>TOTAL</b>	<b>76 139,49</b>	<b>26 205,81</b>	<b>80 457,03</b>

### 4. Les dépenses d'investissement

Les dépenses sont destinées au remboursement du capital restant dû et à l'acquisition d'un fauteuil pour un dentiste.

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Ordre</b>	<b>5 368,00</b>	<b>5 367,32</b>	<b>5 368,00</b>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 368,00	5 367,32	5 368,00
<b>Réel</b>	<b>70 771,49</b>	<b>32 690,19</b>	<b>7 5 089,03</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 202,30	5 202,30	11 851,70
16 - Emprunts	45 581,19	19 987,89	20 682,00
21 – Immobilisations corporelles	7 500,00	7 500,00	42 555,33
<b>TOTAL</b>	<b>76 139,49</b>	<b>38 057,51</b>	<b>80 457,03</b>



## **NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENETTEMENT**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le capital restant dû est de **168 260,25 €** soit **78,24 €/habitant**.

### **Le budget locaux commerciaux**

Ce budget concerne la gestion de bâtiments destinés aux commerces de la commune de Gièvres.

#### **1. Les recettes de fonctionnement**

Les principales recettes de fonctionnement sont générées par les revenus des loyers. Des crédits issus du budget communal (697,95 €) sont toutefois nécessaires pour équilibrer le budget.

Les recettes se résument comme suit :

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Ordre</b>	<b>1 383,00</b>	<b>1 382,41</b>	<b>1 383,00</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 383,00	1 382,41	1 383,00
<b>Réel</b>	<b>44 378,00</b>	<b>44 932,72</b>	<b>42 138,00</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0	0	1 872,05
75 – Autres produits de gestion	30 173,00	30 727,72	40 265,95
77 – Subventions exceptionnelles	14 205,00	14 205,00	0
<b>TOTAL</b>	<b>45 761,00</b>	<b>46 315,13</b>	<b>43 521,00</b>

#### **2. Les dépenses de fonctionnement**

Les principales dépenses de fonctionnement de ce budget comprennent les charges liées aux remboursements des emprunts et aux amortissements. Des crédits sont également prévus pour des réparations suite à des dommages. En contrepartie, les remboursements par l'assurance sont prévus en recettes de fonctionnement.

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Ordre</b>	<b>41 153,00</b>	<b>4 970,96</b>	<b>25 193,00</b>
023 – Virement à la section d'investissement	36 182,00	0	20 222,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 971,00	4 970,96	4 971,00
<b>Réel</b>	<b>4 608,00</b>	<b>4 041,38</b>	<b>18 328,00</b>
011 – Charges à caractère général	700,00	134,00	15 598,00
65 -Autres charges de gestion courante	1 061,00	1 060,90	0
66 – Charges financières	2 847,00	2 846,70	2 730,00
<b>TOTAL</b>	<b>45 761,00</b>	<b>9 012,56</b>	<b>43 521,00</b>



### 3. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement prévues comprennent l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir une partie du déficit d'investissement constaté en 2023, le virement à la section et les amortissements.

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Ordre</b>	<b>101 981,85</b>	<b>65 799,81</b>	<b>25 193,00</b>
021 – Virement de la section d'exploitation	36 182,00	0	20 222,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 971,00	4 970,96	4 971,00
041 – Opérations patrimoniales	60 828,85	60 828,85	
<b>Réel</b>	<b>77 814,95</b>	<b>77 664,95</b>	<b>35 430,52</b>
10 – Excédent de fonctionnement	26 914,95	26 914,95	35 430,52
13 – Subventions d'investissement	50 000,00	50 000,00	0
16 - Emprunts et dettes assimilés	900,00	750,00	0
<b>TOTAL</b>	<b>179 796,80</b>	<b>143 464,76</b>	<b>60 623,52</b>

### 4. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent le déficit constaté en 2023 et le capital des emprunts.

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
<b>Ordre</b>	<b>62 211,85</b>	<b>62 211,26</b>	<b>1 383,00</b>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 383,00	1 382,41	1 383,00
041- Opérations patrimoniales	60 828,85	60 828,85	0
<b>Réel</b>	<b>117 584,95</b>	<b>116 684,02</b>	<b>59 240,52</b>
001 – Déficit d'investissement	92 996,32	92 996,32	35 430,52
16 - Emprunts	23 688,00	23 687,70	23 810,00
23 – immobilisations en cours	900,63	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>179 796,80</b>	<b>178 895,28</b>	<b>60 623,52</b>

**NIVEAU D'ENDETTEMENT**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le capital restant dû est de **499 388,91 €** soit **208,25 €/habitant**.

**Le budget spanc**

Ce budget permet le contrôle des installations d'assainissement non collectifs. Il est dénombré 323 installations sur la commune. En 2023, **38** contrôles ont été effectués.

En 2024, **115** contrôles sont prévus.

**1 – Les recettes de fonctionnement**

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	73,30	73,30	315,30
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 775,22	6 296,40	19 088,22
<b>TOTAL</b>	<b>17 848,52</b>	<b>6 369,40</b>	<b>19 403,52</b>

**2 – Les dépenses de fonctionnement**

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011 – Charges à caractère général	17 848,52	6 054,40	19 403,52
<b>TOTAL</b>	<b>17 848,52</b>	<b>6 054,40</b>	<b>19 403,52</b>

Fait à Gièvres, le 8 avril 2024

Le Maire

E. GILOT-LECLERC

Mairie de Gièvres  
Loir-et-Cher

